

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2448**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

TP : Titre professionnel Opérateur(rice) en prothèse dentaire

Nouvel intitulé : Auxiliaire en prothèse dentaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi Modalités d'élaboration de références : CPC Métallurgie	Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Niveau et/ou domaine d'activité

V (Nomenclature de 1969)

3 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331t Diagnostic, prescription, application des soins

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'opérateur(rice) en prothèse dentaire est appelé(e) à compenser par des appareils amovibles ou fixes, les pertes ou difformités survenues dans la région bucco-maxillo-faciale ou à appareiller des fractures de maxillaires d'après les instructions et les empreintes fournies par les chirurgiens-dentistes ou stomatologistes.

L'opérateur(rice) en prothèse dentaire réalise en totalité ces appareils selon une prescription médicale émise par un membre du corps médical, des préconisations techniques et des relevés d'empreintes fournis par le praticien. Il (elle) procède aux modifications préconisées par le praticien après essayage sur le patient en cabinet médical. Enfin, il (elle) répare les appareils usés ou détériorés. L'ouvrier(ère) prothésiste travaille sous la responsabilité du chef d'entreprise ou de laboratoire diplômé.

L'exercice de l'emploi nécessite soin et dextérité manuelle pour les opérations de sculpture, modelage, montage, finition et la maîtrise de l'utilisation et de la programmation des cycles des 'machines' pour les opérations de moulage, contre-moulage.

1. FABRIQUER DES MOULAGES EN PLATRES DENTAIRES

Couler des empreintes dentaires et fabriquer des modèles de travail en plâtre.

Fixer des modèles de travail réalisés à partir d'empreintes dentaires en simulateur d'articulation.

Mouler des prothèses dentaires dans un moufle.

2. FABRIQUER ET REALISER DES PROTHESES DENTAIRES AMOVIBLES

Fabriquer des porte-empreintes individuels bucco-dentaires.

Modeler des cires d'occlusion en prothèse dentaire.

Façonner des crochets dentaires en fil jonc et ½ jonc.

Réaliser des maquettes de prothèse dentaire amovibles partielles.

Mouler des prothèses dentaires dans un moufle.

Usiner et polir des prothèses dentaires amovibles.

3. REALISER DES PROTHESES DENTAIRES A FIXER EN BOUCHE

Scier et détourer les répliques des moignons dentaires sur son modèle de travail.

Sculpter des éléments de prothèse dentaire en cire.

Mettre en cylindre des maquettes en cire et couler les alliages dentaires.

Usiner et polir les surfaces des éléments de prothèse dentaire à fixer.

Modeler les facettes esthétiques des prothèses dentaires à l'aide de produits cosmétiques.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi s'exerce dans un laboratoire indépendant ou mutualiste ou sein d'un hôpital.

Prothésiste dentaire.

Codes des fiches ROME les plus proches :

Réglementation d'activités :

Néant.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le titre professionnel est composé de trois certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 25 novembre 2002 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-2.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14/02/2005 paru au JO du 01/03/2005

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi et Centres AFPA

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Certification suivante : [Auxiliaire en prothèse dentaire](#)